

22 fév 2019 -15:25

Appartient à Conseil des ministres du 22 février 2019

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Economie :
  - l'attribution de deux marchés publics relatifs à l'achat de données et la mise à disposition d'un informaticien
  - l'approbation de l'état estimatif 2019 du SPF Economie
- Santé publique : l'approbation de l'état estimatif du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
- Mobilité : quatre dossiers ICT

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>